

## **COMMUNIQUÉ AU TITRE DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE**

Paris, le 21 mars 2024

<p><b>MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL EXERCICE 2023</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------

Lagardère SA a déposé le 21 mars 2024 son Document d'enregistrement universel contenant un Rapport Financier Annuel - Exercice 2023 - auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document peut être consulté sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante :

<https://www.lagardere.com>

dans la rubrique :

« Actionnaires et investisseurs / Information Réglementée 2024 / Rapport Annuel / 2024 »

Le Rapport financier annuel correspond, pour l'essentiel, au Document d'enregistrement universel déposé le 21 mars 2024.

Le Document d'enregistrement universel contient également notamment :

- le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant au Chapitre 3 ;
- les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux, figurant au Chapitre 5 – note 37.